



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	43	6	0

OBJET : 00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA - DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES ' VIE SOCIALE ET CULTURELLE ' - CONVENTION POUR UN EMPLOI PARTAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE ✓

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

09/21

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie,

Le 23 DEC. 2020

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 5 JAN. 2021

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale



Par délégation du Maire
L'attachée territoriale
Sandra MIGLIORE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 2020

Le vendredi 18 décembre 2020 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 11/12/2020, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Eric DUPLAY, Mme Khéra BADAOU-HUGUENIN-VUILLEMIN, M. Yves DAHAN, Mme Alexia MISSANA, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marika ROMAN, M. Daniel LALLAI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Matthieu GILLI, Mme Martine SAVALLI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Xavier WIJK, Mme Anne-Marie BOUSQUET, M. Marc FOSSOUD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Paul SASSI, M. Gérald LACOSTE, Mme Beatrix GIRARD, Mme Carole BONAUT, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Eric PAUGET, M. David SIMPLOT, Mme Gaelle DUMAS, M. Jean-Gérard ANFOSSI, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Nathalie GRILLI, Mme Stéphanie FICARELLA, Mme Johanna SIMOES DA SILVA, M. Marc ANFOSSO, Mme Anaïs IMBERT, Mme Françoise VALLOT, Mme Monique GAGEAN, M. Arnaud VIE, M. François ZEMA, Mme Aline ABRANAVAL, Mme Michèle MURATORE, Mme Djahida HEMADOU.

Procurations :

Mme Nathalie DEPETRIS à M. Jean LEONETTI,
Mme Françoise THOMEL à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Fanny HARTNAGEL ROPITEAU à Mme Gaelle DUMAS,
M. Alain BERNARD à M. Xavier WIJK,
M. Tanguy CORNEC à M. Arnaud VIE,
Mme Khadija AOUAMI à Mme Aline ABRANAVAL

Absents : .

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Ville d'Antibes Juan-les-Pins et la CASA ont posé les jalons d'un processus de mutualisation avec un objectif à long terme d'amélioration du service rendu aux habitants et d'efficacité de l'action publique grâce au partage et à la mise en commun de moyens et de compétences.

Dans le cadre de cette démarche, l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services « Vie Sociale et Culturelle » a été mutualisé, par convention en date du 15 janvier 2018, pour une durée de trois ans.

Cette convention arrivant à son terme le 16 janvier 2021, la CASA et la Ville d'Antibes Juan-les-Pins souhaitent poursuivre cette collaboration.

Le renouvellement de la mutualisation du Directeur Général Adjoint des Services « Vie Sociale et Culturelle » concourt à adapter le service public aux besoins des citoyens en optimisant la cohérence et la complémentarité des politiques menées par la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et la CASA.

Ainsi, le DGAS « Vie Sociale et Culturelle » mutualisé est particulièrement chargé des fonctions suivantes :

- assurer l'information réciproque des Directions de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et de la CASA sur les publics, les politiques menées, leur mise en œuvre et leur évaluation ;
- veiller à la cohérence des actions menées et des projets en gestation à l'échelle communale et communautaire ;
- rechercher à mutualiser des projets et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre ;
- harmoniser les pratiques internes de gestion RH et financière ;
- favoriser un climat de coopération entre les Directions de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins et de la CASA dans un souci de cohérence, d'efficacité et d'amélioration du service public rendu.

Pour ce faire, le DGAS « Vie Sociale et Culturelle » mutualisé saisit l'opportunité de l'évolution organisationnelle pour redéployer les politiques des deux collectivités selon les orientations stratégiques de la Direction Générale, dans une logique répondant au mieux aux attentes des administrés, aux préoccupations sociales actuelles du personnel et aux impératifs de recherche d'efficacité et d'adaptation inhérents au contexte territorial.

Les modalités pratiques de la mise à disposition partielle du Directeur Général Adjoint des Services « Vie Sociale et Culturelle », à hauteur de 20% de son temps de travail, notamment la situation du fonctionnaire concerné et les conditions financières, sont fixées par convention pour une durée de trois ans renouvelable.

OUÏ CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention de mutualisation pour l'emploi partagé de Directeur Général Adjoint des Services « Vie Sociale et Culturelle » de la Ville d'Antibes Juan-les-Pins auprès de la CASA, dont le projet est joint en annexe ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.00-5 - PERSONNEL MUNICIPAL - MUTUALISATION VILLE D'ANTIBES / CASA - DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES ' VIE SOCIALE ET CULTURELLE ' - CONVENTION POUR UN EMPLOI PARTAGE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 05/01/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 05/01/2021

Numéro de l'acte : 740982 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20201218-740982-DE

Date de décision : 18/12/2020

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.